

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal**

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 7 novembre 2016 de 20h30 à 22h45

**Etaient présents** : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie (à partir de 20h45), CHEVRIER Catherine, DEFORGE Marc, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

**Absents excusés** : MATHIOTTE Arnaud ayant donné procuration à DEFORGE Marc  
GUICHON Julie ayant donné procuration à STEPHAN Murielle (jusqu'à 20h45)

**Secrétaire de séance** : CHEVRIER Catherine

### **Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2016**

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Subvention d'équipement : fixation de la durée d'amortissement**

Les participations versées aux organismes publics lors de travaux sont considérées comme des subventions d'équipement (exemples : participation versée au SIEM pour l'extension de réseau électrique au Chemin des hauts ou participation versée à la CCMC pour l'effacement du réseau eau dans la traverse)

Selon les directives de la trésorerie, ces subventions d'équipement sont obligatoirement amorties sur 15 ans lorsque les versements sont effectués auprès d'organismes publics.

A l'unanimité

### **Décisions modificatives**

Décision n°6 : Pour pouvoir comptabiliser les amortissements des subventions d'équipement, des crédits doivent être ouverts.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'abonder :

- le compte 681/042 – Dotations aux amortissements par le compte 615221 – entretien de bâtiments, la somme de 715€
- le compte 280412/040 – amortissements des subventions d'équipement versées par le compte 1342 – amendes de police, la somme de 715€

Décision n° 7 : Madame le Maire informe l'assemblée que des fonds (Dotation d'Equipement Des Territoires – DETR) ont été assimilés à tort à des subventions transférables. Un transfert doit être effectué pour affecter les fonds en subventions non transférables.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

- + 67 500€ au compte 1331 en dépense d'investissement
- + 67 500 € au compte 132 en recette d'investissement

Arrivée de Julie GUICHON

### **Modifications statuts CCMC**

Dans les statuts de la prochaine CCMC, on répertorie : 4 compétences obligatoires, 5 compétences optionnelles et 8 facultatives.

Les modifications entre les statuts actuelles et ceux à venir :

- Ajout du PLU et des documents d'urbanisme
- Ajout de la création aménagement entretien et gestion de zones d'activité portuaire ou aéroportuaire
- Ajout de l'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- La collecte et traitement des déchets : compétence qui va devenir obligatoire

- Ajout de la création, gestion et entretien des ouvrages d'assainissement collectif dans les compétences optionnelles
- Développement numérique et déploiement de l'internet à Haut Débit : compétence obligatoire qui devient facultative
- Création et aménagement des itinéraires de randonnée : compétence optionnelle qui devient facultative
- Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires aux aménagements d'intérêt communautaire : compétence obligatoire qui devient facultative
- La compétence élaboration et suivi des Zones de Développement Eolien qui va disparaître

10 voix pour et 1 abstention

### **Choix bureau d'études pour la révision du PLU**

Suite à la dernière séance du conseil, une consultation a été lancée auprès de cinq bureaux d'études. Deux d'entre eux, ont répondu. Les critères de sélection étaient les suivants :

Leurs références pour 20%, le détail des prestations pour 40% et le prix pour 40%.

Après lecture des propositions, le conseil décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Auddicé de Châlons en Champagne pour un montant de 17535€ HT.

### **Comptes rendus**

#### *Commission travaux*

- Ruissellement : des photos du village prises lors des orages de cet été, ont été projetées pour montrer les problèmes rencontrés.  
Les ouvriers ont curé les 3 évacuations d'eau du village.  
Des attaches doivent être prises avec certains propriétaires pour leur demander de récolter les eaux pluviales de leur terrain et éviter ainsi qu'elles arrivent sur la route. Pour d'autres riverains, ils devront entretenir leurs descentes d'eau et gouttières.  
L'entreprise qui a réalisé les travaux de la traverse va être interrogée pour savoir si les travaux effectués à certains points, sont conformes aux prescriptions en vigueur.
- Les travaux au Mazin continuent, les employés commencent à faire le cloisonnement.
- Les propositions de Monsieur Molinier concernant les perspectives de gestion de l'aérodrome, ont été examinées. Une augmentation des loyers est suggérée en contrepartie d'une somme de travaux allouée chaque année, pour faire face à l'entretien des infrastructures.
- Un responsable du SIEM est venu pour l'implantation de réverbères, Chemin des Hauts. Trois sont envisagés : un dans le 1<sup>er</sup> virage de la rue des Noyers et les deux autres sur le Chemin des Hauts. Une réflexion sur un éclairage avec LED est à étudier en fonction du coût.  
Lors de cette étude, il a été constaté que le réseau d'éclairage public n'a pas été bouclé au niveau de la rue des Noyers. Madame Déthune s'est rapprochée de l'entreprise qui avait fait les travaux. Cette dernière va se mettre en contact avec le SIEM pour régulariser au mieux la situation.

#### *Commission environnement*

- Projet pour le terrain près de l'Eglise : parking, réflexion sur le type de sol à mettre  
Le terrain est actuellement libre de toute occupation.
- Bilan sur le fleurissement 2016 : le point est fait sur chaque massif
- Décorations de Noël : les employés mettront les décorations sur le sapin à l'aide d'une nacelle louée ; des branches vont être installées aux fenêtres de la mairie.
- Un courrier a été envoyé à un riverain de la Sente des bois car des résidus de tonte ont été constatés juste en face de sa sortie de propriété, sur un terrain qui venait d'être nettoyé.
- Un tas de gravats est actuellement entreposé sur un terrain privé, le long de la traverse. Un courrier avait été adressé aux responsables en mars 2016 pour débarrasser les lieux. A

cette heure, tout est encore sur place. Une procédure est possible pour mettre fin à ces agissements. Après concertation, les élus donnent leur aval pour que cette action soit menée.

### *Réunion sur la sécurité des Eglises*

Françoise Désirant a participé à cette réunion le 22 septembre dernier, animée par Monseigneur Touvet. Face à la recrudescence des vols, il préconise d'établir un inventaire des biens dans l'Eglise en séparant ceux appartenant à la paroisse, de ceux de la commune. La vigilance doit être de rigueur lors des offices.

Une action humanitaire a été lancée suite à l'ouragan Matthew en Haïti. Un appel aux dons est lancé. La commune décide de ne pas donner suite.

### **Questions diverses**

Nos agendas programmés pour l'accessibilité des bâtiments communaux ont été validés par la DDT. Il reste à présent à solliciter les services du SDIS pour obtenir leur accord.

Lors de leur dernière visite, à l'ancienne école, le SDIS recommandait l'installation d'une alarme. La commune va prochainement en faire installer une pour être en conformité avec leur rapport.

Lors de la dernière rencontre avec l'ONF, nous avons indiqué à son représentant que les arbres, à la sortie du village en direction de Nuisement, au bord de la départementale, sont en train de pencher sur la route. Etant donné la dangerosité des lieux, il recommande de ne pas faire d'affouage à cet endroit et de privilégier l'intervention d'une entreprise ; ses services peuvent effectuer les travaux, un devis va bientôt être établi.

En même temps, il a indiqué que 23 trembles sont à abattre dans le bois en face du chemin du Gros Terme.

Des vols ont été recensés dans des villages voisins. Des véhicules suspects dans notre village, ont été signalés à la Gendarmerie. Soyez tous vigilants.

Au vu des conditions météorologiques actuelles, un conseiller indique qu'il serait souhaitable de mettre en place la chaîne téléphonique, pour prévenir les familles en cas d'absence de ramassage scolaire.

Un riverain a émis l'idée de filmer les séances de conseil municipal et de le diffuser en direct. Il est rappelé que les réunions sont publiques.

### **Prochaine réunion**

Commission communication (relecture des articles) : mercredi 16 novembre à 20h30